

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'ENTREPRENEURIAT, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

PROJET D'AUTONOMISATION DES FEMMES ENTREPRENEURES ET MISE A NIVEAU DES PME POUR LA TRANSFORMATION ECONOMIQUE ET L'EMPLOI « TRANSFORME »

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

Projet : P178176

TERMES DE REFERENCE RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (CABINET) CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES CENTRES DE PME

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a identifié dans ses objectifs généraux, le secteur des PME comme un secteur stratégique important car non seulement il contribue à la croissance économique inclusive, au développement régional, à la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, mais aussi qu'il joue un rôle essentiel dans le développement durable, l'égalité des sexes et la viabilité environnementale. Ce secteur est une source importante d'emplois dans tous les secteurs économiques et dans les zones rurales et urbaines, et contribue ainsi à la réduction des écarts de développement en favorisant un développement équitable sur une large base et en offrant plus de possibilités pour les femmes et les jeunes dans le développement économique du pays. Tenant compte de l'importance du secteur des PME, le Gouvernement s'est doté en mai 2016, d'un document de stratégie nationale de développement des petites et moyennes entreprises.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie nationale de développement des PME, le Gouvernement de la RDC a sollicité et obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit et un don pour financer le « Projet d'Autonomisation des femmes entrepreneures et une mise à niveau des PME pour la transformation économique et l'emploi », TRANSFORME RDC en sigle. L'objectif de développement de ce projet est **d'améliorer la croissance et la création d'emplois des MPME nouvelles et existantes, en particulier celles appartenant à des femmes, dans des zones géographiques sélectionnées**. Le projet devrait permettre d'atteindre l'objectif de développement en s'attaquant à trois contraintes critiques pour les emplois du secteur privé et la transformation économique : (i) capacités des entreprises ; (ii) accès au financement ; et (iii) environnement des affaires.

Ce projet s'appuie sur les composantes suivantes :

Composante 1 : **Soutenir les femmes entrepreneures, la création des entreprises et les PME.**

Cette composante permettra de professionnaliser les femmes entrepreneures, d'élargir la réserve de nouvelles entreprises notamment celles créées par des femmes, et d'améliorer les performances des PME existantes en encourageant la modernisation et la mise à niveau technologique. Avec le temps, certains de

ces entrepreneurs pourraient demander un financement auprès des institutions financières participantes (IFP) renforcées par la composante 2.

Composante 2 : Inclusion financière et accès durable au financement pour les femmes entrepreneures.

Cette composante soutiendra l'inclusion financière et l'accès au financement pour les femmes entrepreneures et les PME, à travers (i) le renforcement de l'infrastructure de crédit en RDC pour améliorer l'accès au crédit(en particulier pour les femmes entrepreneures), (ii) le déblocage des financements pour les femmes entrepreneures, par le biais des garanties partielles de crédit, (iii) l'élargissement de l'accès aux services financiers numériques notamment pour l'autonomisation économique des femmes.

Composante 3 : Développement de l'écosystème de l'entrepreneuriat.

Cette composante contribuera à améliorer la durabilité des résultats en termes de survie et de croissance des entreprises en améliorant l'environnement commercial et en développant l'infrastructure partagée pour stimuler davantage l'adoption de technologies et faciliter l'accès aux marchés.

Composante 4 : Mise en œuvre du projet

Cette composante sera consacrée à la gestion du projet.

Composante 5 : CERC (Composante de réponse aux situations d'urgence).

L'approche pour le projet et la nature évolutive de ses interventions offrira la souplesse nécessaire pour en adapter la conception et l'ampleur au contexte national.

Le projet vise à : (i) soutenir la croissance des 15.000 MPME qui génèrent les revenus annuels supplémentaires, (ii) créer 28.000 emplois des MPME soutenues, (iii) renforcer la capacité des MPME à faire face aux défis du changement climatique et adopter des technologies intelligentes face au climat, (iv) appuyer à travers les formations techniques, comportementales et mentorats des 42.750 bénéficiaires, (v) octroyer les subventions en nature à 13.250 MPME bénéficiaires. Il vise également à former en Initiative Personnelle 31.375 femmes entrepreneures, de faciliter l'accès à 30.000 personnes et MPME aux services financiers ainsi qu'à soutenir 5 réformes pour le développement du secteur privé. Le projet sera mis en œuvre sur une période de 5 ans, allant de 2023 et se clôturera en 2027.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 3.3 du Projet relative à l'infrastructure partagée et accès au marché, il est prévu le recrutement d'un Consultant/cabinet chargé de fournir un appui à l'opérationnalisation d'un certain nombre de centres de PME notamment à travers (i) l'octroi de subventions à des promoteurs sélectionnés de centres de PME, (ii) le financement des redevances des centres de PME pendant les premières et deuxièmes années de création et (iii) la fourniture d'autres services d'assistance technique et de formation pertinents.

Dans ce projet, ces centres de PME sont définis comme étant des espaces de travail détenus et gérés par le secteur privé, destinés à être loués à des PME ou à des femmes entrepreneures et offrant des infrastructures, des installations de production et des services collectifs de qualité et à des prix abordables. Cofinancés et gérés de manière privée par des grandes entreprises ou des sociétés sélectionnées par le biais d'un appel à candidatures ouvert, les Centres de PME pourraient, sur la base d'accords de partenariat dans les trente-six mois de la signature du contrat, bénéficier de la contribution du Projet par un financement pouvant couvrir quelques dépenses dont l'achat d'équipements et de technologies, les salaires des nouveaux employés, le marketing, l'ingénierie et les autres services de conseil et coûts associés.

Ce financement pourrait s'étendre à la réhabilitation légère et la mise à niveau des installations de production, y compris pour le stockage, l'emballage et la transformation, et l'accès aux infrastructures (Internet, énergie, eau, assainissement et hygiène), à l'exclusion de l'acquisition de terrains et des nouvelles constructions. Parmi les conditions essentielles pour être éligibles aux interventions du projet, on peut citer notamment (i) la conformité aux normes de sauvegarde environnementale et sociale et (ii) la capacité des investisseurs éligibles à mobiliser les dépenses d'investissement nécessaires.

Le Projet veut ainsi encourager les investissements du secteur privé dans les infrastructures des MPME et contribuer à la croissance de leurs revenus et à la création d'emploi pour les PME ou les femmes entrepreneures participantes par la réduction des coûts de production et d'opération. Il permettra également une plus grande diversification, avec une croissance des produits à valeur ajoutée par les PME ou MPME.

C'est dans ce contexte que le Projet se propose de recruter une équipe de consultants/un cabinet, firme ou bureau d'études de renommée internationale du secteur privé qui sera responsable de l'assistance technique aux investisseurs potentiels désireux de s'engager dans le développement des centres de PME. Cette assistance technique aux investisseurs sera continue jusqu'à l'opérationnalisation effective du Centre dans les délais contractuels. Ce Consultant pourrait être une structure d'appui, d'encadrement et d'accompagnement des entreprises.

II. OBJECTIFS

L'objectif général de la mission est de mobiliser les investisseurs intéressés et de les assister jusqu'à l'opérationnalisation effective des Centres de PME, suivant le guide de référence produit au niveau du PADMPME. Il s'agira notamment de contribuer à l'amélioration de l'accès des entrepreneurs (en particulier des femmes) aux services d'infrastructures de production telles que «les locaux de production, les infrastructures commerciales et les équipements, la logistique, l'information sur les marchés, la formation, le tutorat et le conseil» dans les lieux ciblés afin d'accroître la productivité, la valeur ajoutée et la compétitivité des PME sur les marchés locaux et régionaux, par le développement d'un centre de PME.

Les centres de PME seront gérés comme une entreprise privée notamment par de grandes sociétés ou des entreprises sélectionnées par le biais d'un avis à manifestation d'intérêt. Ils seront opérationnels au cours de l'année 3-4 de la mise en œuvre du projet, et plus tard seront en mesure d'accueillir les MPME résultant des activités des femmes entrepreneures et des PME appuyées par le projet.

La firme à recruter sera chargée de fournir un appui à l'opérationnalisation d'un certain nombre de centres de PME notamment à travers (i) l'octroi de subventions à des promoteurs sélectionnés de centres de PME, (ii) le financement des redevances des centres de PME pendant les premières et deuxièmes années de création et (iii) la fourniture d'autres services d'assistance technique et de formation pertinents, y compris pour les centres de PME financées dans le cadre du PADMPME et dont l'opérationnalisation n'a pas été achevée. La firme candidate procédera également aux processus administratifs et de revue opérationnelle nécessaires pour la prospection, l'aménagement et l'exploitation des sites physiques destinés aux centres de PME.

III. CRITERES FONDAMENTAUX DANS LA MISE EN ŒUVRE DES CENTRES DE PME

Les investisseurs potentiels devront présenter leurs plans pour les centres de PME sur la base de l'ensemble des critères fondamentaux ci-après :

- (i) **Accès aux infrastructures et aux installations de production de base avec partage des coûts.** L'accès à des infrastructures partagées, associé à des mesures de sécurité supplémentaires qui mettent les PME à l'abri de la criminalité et du harcèlement des services étatiques, en vue de créer des économies d'échelle et d'aider les PME à surmonter les contraintes liées aux conditions des facteurs de production, à la demande et à la taille. L'amélioration de l'accès aux installations de production de base et aux infrastructures matérielles et immatérielles favorisera l'utilisation de la technologie et l'amélioration de la productivité des PME participantes. Le partage des coûts d'exploitation contribuera à augmenter la capacité à les assumer et à envisager des services supplémentaires ;
- (ii) **Disponibilité d'une propriété, développement et/ou gestion privés, et mobilisation de capitaux.** Dans le cadre de la mobilisation des capitaux privés, les centres pour PME sont cofinancés par les investisseurs privés et sont détenus, développés et/ou gérés par le secteur privé. Cela permettra de s'assurer que l'emplacement, le type, la taille et le niveau de services fournis dans le centre pour PME répondent à la demande du marché et sont économiquement viables.
- (iii) **Viabilité financière.** Le Centre pour les PME repose sur un modèle économique durable qui ne dépend pas de financements publics ou de subventions ou prêts multilatéraux à long terme. Toutefois, dans des endroits plus difficiles (comme les zones touchées par des conflits), il peut être justifié d'accorder des subventions à plus long terme, tout en augmentant le partage des coûts. Le modèle économique est basé sur l'hypothèse qu'un investisseur ou un développeur privé peut gagner un revenu durable grâce à un ou plusieurs systèmes de revenus. La subvention proposée par le projet permettra de réduire les risques des investisseurs privés ou des promoteurs grâce à un arrangement de partage des coûts, les investisseurs privés devant financer la partie des dépenses d'investissements du centre (immobilier et/ou construction) et le projet devant prendre en charge certaines dépenses d'exploitation pendant la phase initiale (études techniques, études de marché, campagnes de marketing, acquisition de technologies)
- (iv) **Participation des PME ou des femmes entrepreneurs.** La demande et la volonté de payer pour les services du Centre des PME sont essentielles pour sa pérennité. Les PME ou MPME bénéficiaires de la composante 1 seraient les clients potentiels des Centres de PME, et cette sous-composante soutiendra les campagnes de recrutement et de marketing pour attirer les PME et/ou les femmes entrepreneurs dans les centres. On s'attend à ce que les PME et les femmes entrepreneurs qui reçoivent des subventions par le biais de la composante 1 soient en mesure de payer les services des Centres des PME. Pour les PME et les femmes entrepreneurs non bénéficiaires, cette composante pourrait subventionner les frais des PME au cours des 1 à 2 premières années de la création du Centre des PME afin d'aider à établir une base solide de clients.

IV. TACHES SPECIFIQUES DU CONSULTANT

De manière spécifique, à l'endroit et au profit des entrepreneurs nationaux, le consultant de renommée internationale apportera une assistance technique pour la réalisation, à chaque étape de sa mission, des activités suivantes devant aboutir à la mise en œuvre d'au moins 7 centres de PME (dont au moins un centre de PME dans chaque ville du projet) qui vont fournir des services à au moins 210 entrepreneurs (MPME), dont au moins 50% des femmes et ce, dans les 36 mois de la signature du contrat :

1. SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES SUR LE CONCEPT DE CENTRE DE PME ET SUR SES AVANTAGES

Objectif : organiser au moins 7 ateliers de sensibilisation, dont au moins un atelier dans chaque ville ciblée, en commençant, en priorité, par les nouvelles villes d'intervention du projet transformé, en vue d'identifier au minimum 10 parties prenantes par ville, tant du secteur public que privé (en termes d'organisations patronales ou d'associations professionnelles, chambres de commerce, etc.). Les ateliers seront organisés dans chaque ville du projet, en commençant par les nouvelles villes et de manière à assurer l'implication des autorités gouvernementales locales et la participation représentative des femmes entrepreneurs et des MPME qui appartiennent à des femmes.

- Identification des parties prenantes, y celles du secteur public, avec une participation équitable des femmes entrepreneures ;
- Elaboration d'un guide pour la sensibilisation ;
- Organisation des missions et des ateliers de sensibilisation ;
- S'assurer de la participation des autorités locales et des femmes entrepreneures auxdits ateliers ;
- Identification de groupements de femmes entrepreneures opérant dans la même filière ou non et visite de leurs installations de production dans les zones ciblées du projet ;
- Organisation, après les ateliers de sensibilisation, d'une enquête en vue de mesurer l'intérêt des MPME et des femmes entrepreneures pour un centre de PME et identification de leurs besoins.

2. IDENTIFICATION DES INVESTISSEURS POTENTIELS ET DES SITES POUVANT ABRITER DES POTENTIELS CENTRES DE PME

Objectif : identifier, à la suite des activités suivantes, au moins trois sites dans chaque ville du projet réunissant les atouts requis pour le développement d'un potentiel centre de PME :

- Définition des critères de validation d'un site pouvant abriter un potentiel centre de PME ;
- Définition des critères d'éligibilité et de sélection d'un investisseur ;
- Identification des investisseurs potentiels et des sites pouvant abriter des potentiels centres de PME ;
- Invitation des investisseurs potentiels identifiés à proposer d'autres sites potentiels d'investissement sur base des critères validés ;
- Organisation d'une campagne de sensibilisation ciblée des investisseurs et de partenaires potentiels des centres de PME ;
- Elargir les consultations et la collaboration avec d'autres projets appuyés par l'IDA, y compris le PNDA, en vue d'identifier les opportunités de création de synergies et d'accès au financement ;
- Visites sur terrain des sites proposés ;

- Envisager des partenariats avec les gouvernements locaux notamment pour explorer, au profit des promoteurs privés des centres de PME, des concessions publiques, particulièrement celles qui pourraient être affectées au développement des centres de PME pour femmes entrepreneures ou des centres de PME orientés vers le numérique ;
- Définition de la priorisation des sites visités.

3. MOBILISATION DES INVESTISSEURS ET AUTRES PARTENAIRES

Objectif : organiser au moins deux événements (ateliers d'information et/ou de sensibilisation et des séances de travail avec des groupes ciblés d'investisseurs), pour chaque ville du projet :

- Elaboration d'une stratégie de communication assortie d'un plan de communication incluant, parmi les cibles, le gouvernement local et d'autres partenaires potentiels : firmes-leaders, télécoms, producteurs agricoles, etc. ;
- Explorer également, dans le cadre dudit plan de la mobilisation des investisseurs, les synergies avec les investissements de la Société Financière Internationale ;
- Lancement de la campagne de communication dans chaque ville cible du projet, à savoir : Bukavu, Bunia, Goma, Kananga, Kinshasa, Matadi et Mbuji-Mayi);
- Présentation du concept de centre de PME à des groupes ciblés d'investisseurs et de partenaires potentiels ;
- Conduite d'une enquête sur l'intérêt des PME sur les centres de PME et sur l'identification des besoins de PME dans le cadre du développement d'un potentiel centre de PME ;
- Présentation d'un business model pour les sites validés et à partir duquel les investisseurs eux-mêmes pourraient proposer des plans d'affaires adaptés aussi bien aux demandes et besoins des PME identifiés dans l'enquête sur l'intérêt des PME pour les centres de PME qu'aux subventions auxquelles ils pourraient avoir accès dans le cadre du programme de développement des centres de PME ;
- Mise en place d'un dispositif de suivi de la mise en œuvre de la campagne de communication.

4. SELECTION DES INVESTISSEURS DES CENTRES DE PME

Objectif : Sélectionner, pour chaque ville du projet, au moins 3 investisseurs au niveau local ou national intéressés à participer au développement de centres de PME de la ville ciblée et ce, en apportant un investissement minimum d'au moins 500.000 USD (cinq cent mille dollars américains) pour les centres de PME personnalisés pour femmes entrepreneures et d'au moins 2.500.000 USD (Deux millions cinq cent dollars américains) pour les autres centres de PME :

- Appui à la pré-sélection des investisseurs potentiels ;
- Appui à l'élaboration des plans d'affaires proposés par les investisseurs potentiels comme critère de sélection des investisseurs ;
- Appui à l'identification définitive des investisseurs suivant les conditions définies dans les termes de référence ;
- Appui aux investisseurs sélectionnés dans la conduite des études, par les investisseurs sélectionnés, pour l'évaluation des besoins en équipements, détermination des spécifications techniques desdits

- équipements, ainsi que projet de cahier des charges et même, éventuellement dans l'étude d'impact environnemental et social ou de PGES soumis, par la suite, à son approbation ;
- Appui aux investisseurs sélectionnés dans la réalisation des études architecturales ;
- Appui à la signature de précontrats ;
- Elaboration du business plan adapté à chaque site validé et sur lequel sera développé un potentiel centre de PME, y compris les propositions de structures organisationnelles de chaque centre de PME ;
- Assistance technique aux investisseurs pour la mise en place de structures organisationnelles de Centres de PME (par exemple, les Groupements d'Intérêt Economique) ;
- Appui à la signature des accords de partenariat avec les investisseurs sélectionnés.

5. ACCOMPAGNEMENT DANS LA SELECTION ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES GESTIONNAIRES DES CENTRES DE PME

Objectif : assurer le renforcement des capacités d'au moins sept (7) gestionnaires des centres de PME dont au moins un (1) par ville du projet, sans compter les quatre (4) centres de PME de Kinshasa et Goma appuyés dans le cadre du PADMPME et dont l'opérationnalisation n'a pas été achevée :

- Elaboration des modules de formation comportant notamment des aspects de gestion de sauvegarde environnementale, la résilience climatique et l'atténuation des risques, la sensibilisation face aux questions de genre ;
- Elaboration d'un manuel des procédures de mise en œuvre des centres de PME ;
- Elaboration d'un manuel de gestion des plaintes et de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre ;
- Elaboration d'un manuel de suivi évaluation.

6. ASSISTANCE TECHNIQUE/ACCOMPAGNEMENT DANS LE DEVELOPPEMENT DES CENTRES DE PME

Objectif : développer un marché de fournisseurs pour chaque centre de PME mis en place, y compris les centres de PME financées dans le cadre du PADMPME et dont l'opérationnalisation n'a pas été achevée :

- Mentorat et accompagnement, notamment dans l'élaboration d'une cartographie des produits et services utiles et nécessaires aux centres de PME et aux PME et/femmes entrepreneures ;
- Appui à la mobilisation des PME et des femmes entrepreneures désireuses de s'installer dans un centre de PME ;
- Identification des principales priorités et exigences des PME, y compris, mais sans limitation : les exigences techniques, les délais de livraison, la qualité des produits et des services et la conformité aux normes ;
- Identification des PME fournisseurs intéressées à participer à la création et au développement des marchés des fournisseurs, ainsi qu'à l'intégration des chaînes de valeur, en amont et en aval ;
- Mise en place d'un dispositif de supervision, suivi et évaluation ;
- Mise en place d'un dispositif de gestion de sauvegarde environnementale et sociale.

7. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU CENTRE DE PME

Objectif : Appuyer la communication entre les différents acteurs du centre de PME, notamment pour la mise en place des services aux entreprises, l'encadrement d'un dialogue public privé et sur les services offerts au centre de PME. Il s'agit donc de mettre sur pied, pour chaque centre de PME créé, un cadre de dialogue public privé entre les principales parties prenantes, y compris pour les centres de PME financés dans le cadre du PADMPME et dont l'opérationnalisation n'a pas été achevée.

Le consultant à recruter apportera son appui dans le développement des relations entre les différents acteurs du centre de PME dont :

- (i) **L'investisseur privé** qui prendra en charge la construction des infrastructures et des installations de production et fournira les services divers (comptabilité, accompagnement juridique et fiscal, etc.), tout en assurant la gestion du centre et la mobilisation des ressources
- (ii) **Les PME locales et les femmes entrepreneures** qui seront les clients-bénéficiaires du Centre de PME et qui paieront les frais de locations et de services fournis par le Centre ;
- (iii) **Les partenaires du Centre de PME** dont les établissements bancaires, les IMF et les services publics et structures privées installés dans le Centre ;
- (iv) **Le projet TRANSFORME** qui prendra en charge le financement de quelques dépenses notamment achats d'équipements et de technologies, salaires des nouveaux employés, marketing, ingénierie, et autres services de conseil et coûts associés. La réhabilitation légère et la mise à niveau des installations de production, y compris pour le stockage, l'emballage et la transformation, et l'accès aux infrastructures (Internet, énergie, eau, assainissement et hygiène) pourraient être éligibles conformément aux normes de sauvegarde Environnementale et Sociale ; et
- (v) **Le Gouvernement** (national ou provincial) qui facilitera la mise à disposition de services publics autour et dans le centre de PME pour simplifier les opérations des entreprises (Guichet Unique etc.), et participera aux plateformes de Dialogue Public-Privé.

8. PHASE D'ENCADREMENT DE L'ECOSYSTEME

Objectif : s'assurer que chaque centre de PME développé est réellement opérationnel et fonctionnel et que les préoccupations et commentaires de chaque acteur sont pris en compte en vue de l'amélioration du système mis en place et ce, y compris pour les centres de PME financés dans le cadre du PADMPME et dont l'opérationnalisation n'a pas été achevée :

- Communication avec les parties prenantes ;
- Analyse des commentaires des partenaires ;
- Mesure des résultats et de l'impact des interventions du Projet ;
- Suivi des plaintes ;
- Dialogue public-privé.

N.B. Cette phase est transversale et sera prise au cours de toutes les phases d'exécution de la mission.

IV. RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS CLES

A court terme, les résultats principaux suivants sont attendus : (i) une augmentation du nombre de centres de PME installées dans les zones du projet ; (ii) une augmentation du nombre de PME installées dans les centres de PME et (iii) une augmentation de PME et des femmes entrepreneures ayant accès aux installations de production et au marché de fourniture des services et produits aux centres de PME ;

A long terme, il est attendu (i) une amélioration et une diversification des produits et de la qualité répondant aux normes ; (ii) de plus grands investissements et des mises à niveau ; (iii) une amélioration des revenus des MPME ;

Spécifiquement, ces résultats incluent ce qui suit :

- Création des centres de PME (indicateur : nombre de centres de PME, centres créés) ;
- Mobilisation
- Augmentation de l'assistance technique, des études, des activités de marketing et de communication, et des SDE (indicateur : nombre de PME bénéficiaires de services, 160 PME visées) ;
- Amélioration de la capacité des institutions en appui aux PME ;
- Opportunités des marchés de services pour les centres de PME et pour les PME œuvrant dans les services de développement des PME (indicateur : nombre de PME qui louent des locaux et opèrent dans les centres de PME) ;
- De meilleures opportunités locales de marchés plus attractifs et efficacité pour les micros, petites et grandes entreprises.

Numéro	Indicateurs	Cibles finales
1.	Nombre d'investisseurs potentiels remobilisés	25
2	Nombre de centres de PME développées et opérationnels	<ul style="list-style-type: none">- Au moins 3 centres de PME opérationnelles dans les 24 premiers mois depuis la signature du contrat ;- Au moins 7 centres de PME opérationnels dans les 36 mois de la signature du contrat dont au moins un centre dans chacune des sept villes d'intervention du projet et ce, sans compter les centres de PME financés dans le cadre du PADMPME et dont l'opérationnalisation n'a pas été finalisée.
3.	Nombre de PME installées qui louent l'espace et les services des centres de PME	210 minimum dont 50% de femmes entrepreneures
4.	Services partagés au sein de services (eau, électricité, internet, comptabilité, marketing, etc.	Oui/non

V. LIVRABLES

Le consultant produira les livrables ci-après :

- 1. Phase préliminaire : cadrage de la mission (15 jours après la signature du contrat) :**
 - Note de cadrage de la mission ;
 - Chronogramme d'exécution de la mission ;
 - Plan d'encadrement de l'écosystème à actualiser progressivement aux cours des différentes phases d'exécution de la mission ;
 - Cadre de résultat, arrangements M&E et système de reporting.

- 2. Phase de sensibilisation des parties prenantes sur le concept Centre de PME et sur ses avantages (quatre mois après la signature du contrat) :**
 - Rapport sur l'identification des parties prenantes : organisations professionnelles, incubateurs, associations des femmes entrepreneures et autres acteurs de la société civile œuvrant dans l'encadrement des MPME ;
 - Base de données de parties prenantes par ville ;
 - Base de données et évaluation des besoins des groupements de femmes entrepreneures opérant dans la même filière ou non et possédant des installations de production ;
 - Guide pour la campagne de sensibilisation ;
 - Termes de référence pour l'organisation des missions de sensibilisation ;
 - Guide d'ateliers de sensibilisation et supports de communication ;
 - Rapport sur les ateliers de sensibilisation incluant les recommandations des parties prenantes ;
 - Rapport de l'enquête sur l'intérêt des MPME pour les centres de PME et recensement de leurs besoins ;
 - Rapport synthèse sur la pré-identification des investisseurs potentiels ;
 - Plan d'encadrement de l'écosystème mis à jour.

- 3. Pour l'identification des investisseurs potentiels et des sites pouvant abriter des potentiels centres de PME (six mois après la signature du contrat) :**
 - Liste des critères d'éligibilité et de sélection des sites ;
 - Liste des critères d'éligibilité et de sélection des investisseurs potentiels ;
 - Rapport sur l'identification et la visite des sites pouvant abriter des potentiels centres de PME ;
 - Rapport sur la pré-identification des investisseurs potentiels ;
 - Rapport des consultations et/ou de collaboration avec d'autres projets appuyés par l'IDA dont le PNDA en vue d'identifier des opportunités de synergies et d'accès au financement ;
 - Plan d'encadrement de l'écosystème mis à jour.

- 4. Phase de mobilisation des investisseurs potentiels (huit mois après la signature du contrat) :**
 - Stratégie et plan de communication ;
 - Rapport de lancement de la campagne de communication ;
 - Business plan modèle pour chaque type de centre comprenant notamment le projet de structure organisationnelle ;
 - Rapport sur la présentation du concept à des groupes ciblés d'investisseurs et partenaires potentiels ;

- Rapport d'exploration des synergies avec la Société Financière Internationale ;
- Rapport d'enquête sur l'identification des besoins en équipements des MPME pour les centres de PME ;
- Rapport sur les projets des plans d'affaires proposés par les investisseurs à partir des besoins des MPME et des subventions dont ils pourraient bénéficier ;
- Dispositif de suivi de la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication ;
- Plan d'encadrement de l'écosystème mis à jour.

5. Phase de sélection des investisseurs (dix mois après la signature du contrat) :

- Rapport de pré-sélection des investisseurs suivant les critères définis ;
- Rapport de sélection des investisseurs intéressés sur base des conditions définies dans les termes de référence (1. Disponibilité d'une propriété, 2. possibilité d'accès à des infrastructures partagées et à des services mutualisés, 3. Disponibilité de ressources ou de capitaux frais, 4. Viabilité du projet et 5. Possibilité de participation d'au moins 30 MPME) ;
- Rapport d'évaluation des plans d'affaires proposés par les investisseurs potentiels comme critère de sélection ;
- Projet de documents contractuels à signer avec les investisseurs identifiés ;
- Rapport des études architecturales ainsi que d'impact environnemental et social ou de PGES y compris la méthodologie utilisée pour ces études) ;
- Rapport des études d'évaluation des besoins en équipements, détermination des spécifications techniques desdits équipements et projet de cahier des charges ;
- Rapport sur les business plans adaptés à chaque type de centre de PME et comprenant notamment le projet de structure organisationnelle ;
- Rapport d'assistance à la mise en place des structures organisationnelles des centres de PME ;
- Rapport sur les accords de partenariat signés ;
- Plan d'encadrement de l'écosystème mis à jour.

N.B. Ces rapports devront être basés sur les documents déjà produits dans le cadre du PADMPME

6. Phase d'accompagnement dans la sélection et le renforcement des capacités des gestionnaires des centres de PME (douze mois après la signature du contrat) :

- Modules de formation pour l'accompagnement des Gestionnaires de Centres de PME comportant notamment des aspects de gestion de sauvegarde environnementale, la résilience climatique et l'atténuation des risques ;
- Manuel de procédures d'opérationnalisation des centres de PME ;
- Manuel de gestion de sauvegarde environnementale et sociale Manuel de suivi et évaluation ;
- Manuel de suivi-évaluation.

N.B. Ces rapports devront être basés sur les documents déjà produits dans le cadre du PADMPME

7. Phase d'assistance technique/Accompagnement dans le développement des centres de PME (Quinze mois après la signature du contrat) :

- Rapport sur l'assistance à la mobilisation des PME et des femmes entrepreneures ;
- Rapport sur la cartographie des produits et services offerts au centre des PME et aux MPME par les SDE et les PME ;
- Rapport sur l'identification des besoins, leur priorisation, les exigences techniques des produits et services utiles au fonctionnement des centres de PME ;

- Rapport sur l'analyse de l'offre et de la demande des services et produits ainsi que des possibilités de création et de développement d'un marché des PME fournisseurs ;
- Rapport du mentorat et accompagnement des investisseurs et gestionnaires des centres de PME ;
- Dispositif de supervision, ainsi que suivi-évaluation des centres de PME ;
- Dispositif de gestion des sauvegardes environnementales et sociales
- Plan d'encadrement de l'écosystème mis à jour ;
- Rapport d'assistance à la mise en place des structures organisationnelles des centres de PME.

8. Phase de mise en œuvre :

- Procès-verbaux de consultations et de dialogues publics-privés ;
- Recommandations sur la mise à disposition de services publics sur site facilitant les opérations des entreprises ;
- Plan d'encadrement de l'écosystème mis à jour ;
- Reporting périodique diligent sur le suivi des plaintes et notification d'incidents.

9. Phase d'encadrement de l'écosystème (dix-huit mois après la signature du contrat) :

- Rapport sur la communication avec les parties prenantes ;
- Rapport d'analyse des observations et commentaires des partenaires ;
- Rapport sur l'atteinte des résultats et de l'impact des interventions du Projet ;
- Rapport sur le suivi des plaintes ;
- Rapport sur le Dialogue public-privé.

N.B. A la fin de chaque trimestre, le consultant élabore et transmet un rapport de suivi-évaluation de l'état d'avancement de la mission avec des propositions concrètes en vue de l'accélération du processus.

VI. DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission du Consultant est de 36 mois à dater de la signature du contrat.

VII. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant devra avoir le profil ci-dessous :

- ✓ Être une organisation du secteur privé d'appui, d'encadrement et d'accompagnement des entreprises, un bureau d'études ou une ONG de développement économique, de renommée internationale ;
- ✓ Avoir une expérience de 15 ans dans le développement du secteur privé dans des pays en développement, préférentiellement en Afrique sub-saharienne ;
- ✓ Avoir réalisé au moins 3 projets similaires (développement de centres de PME, incubateurs, zone industrielle, promotion de l'entrepreneuriat, services d'encadrement des PME, programmes de création de chaînes de valeur axés sur les entreprises leaders) ;
- ✓ Une capacité à mobiliser les compétences techniques requises pour l'exécution de l'assistance technique ;
- ✓ Une expérience d'au moins 5 ans dans l'accompagnement du Dialogue Public Privé ;
- ✓ Disposer d'une équipe d'experts multidisciplinaires capables de travailler dans un environnement multisectoriel.

Le consultant fournira dans son dossier la liste et les CVs du personnel qu'il compte mobiliser pour la réalisation des prestations demandées. Il doit présenter une équipe multidisciplinaire d'experts composée au minimum de la manière suivante et ayant le profil ci-après :

- ✓ **Un Economiste Chef de mission :** (i) Il doit être détenteur d'un diplôme de niveau Bac + 5 en Economie, finances, gestion et administration d'entreprise ou équivalent ; (ii) Avoir une expérience avérée d'au moins 10 ans dans la conception et/ou mise en œuvre des projets de développement du secteur privé (micro, petites et moyennes entreprises), la gestion d'entreprise, la formulation et/ou gestion de projets d'infrastructures entrepreneuriales ; (iii) Avoir une parfaite connaissance de l'environnement des MPME en Afrique subsaharienne ; (iv) Avoir une parfaite connaissance de la langue française.
- ✓ **Un responsable des opérations d'assistance aux investisseurs :** (i) Il/elle doit être détenteur/détentrice d' au moins un diplôme de niveau Bac + 5 en Economie, en Gestion, en Administration des affaires, en Sciences commerciales, ou équivalent ; (ii) Avoir une expérience de 7 ans au moins en gestion des projets et/ou d'entreprises, en sensibilisation/communication, en développement et déploiement des produits de formation ainsi qu'en appui aux MPME ; (iii) Avoir une parfaite connaissance de l'environnement des MPME en Afrique subsaharienne ; (iv) Avoir une parfaite connaissance de la langue française.
- ✓ **Un expert en PME :** (i) Il/elle doit être détenteur d'un diplôme universitaire en économie, en gestion et administration des projets ou un diplôme similaire ; (ii) Avoir une expérience de 5 ans minimum dans l'accompagnement aux PME, dans le cadre d'un projet financé par les bailleurs internationaux ; (iii) Avoir une parfaite connaissance de l'environnement des MPME en Afrique Subsaharienne, une expérience en RDC étant un atout ; (iv) Avoir une parfaite connaissance de la langue française.
- ✓ **Un expert en genre :** (i) Il/elle doit être détenteur d'un diplôme universitaire de niveau BAC+5 en Sciences Sociales ou un diplôme similaire, (ii) Avoir une expérience de 5 ans minimum dans l'accompagnement aux PME, particulièrement dans le cadre de l'entrepreneuriat féminin et/ou d'autonomisation économique des femmes, (iii) Avoir une parfaite connaissance de l'environnement des MPME en Afrique Subsaharienne, une expérience en RDC étant un atout ; (iv) Avoir une parfaite connaissance de la langue française.

N.B Une même personne peut cumuler le profil de l'expert en PME et de l'expert en genre.

- ✓ **Un Expert en infrastructures de production :** (i) Il/elle doit un ingénieur avec un diplôme BAC+5 en Agroéconomie ou en Agro-industrie ou en chimie industrielle, ou bien un diplôme similaire ; (ii) Avoir une expérience de 5 ans minimum dans la conception, l'installation ou l'implantation de technologies de production ou de transformation industrielle ou agroindustrielle, (iii) Avoir une expérience de 5 ans au moins dans la planification stratégique et le développement des chaînes de valeur dans un projet similaire financé par le Gouvernement ou les partenaires au développement ; (iv) Avoir des connaissances approfondies en études ou définition des normes ; (v) Avoir une parfaite connaissance de la langue française.
- ✓ **Un expert en communication :** (i) Il/elle doit être détenir/détentrice d'un diplôme universitaire (Bac+5) en sciences de la communication ; (ii) Avoir une expérience de 5 ans minimum dans le domaine de la communication et de sensibilisation.; (iii) Avoir une parfaite connaissance de

l'environnement des MPME en Afrique subsaharienne ; (iv) Avoir une parfaite connaissance de la langue française ; Une expérience dans le cadre de la promotion des MPME est un atout.

- ✓ **Un expert en suivi-évaluation :** (i) Il/elle doit être détenteur/détentrice d'un diplôme universitaire (Bac+5) en économie, en statistiques ou équivalent ; (ii) Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans la pratique de suivi-évaluation des programmes /projets financés par des partenaires techniques et financiers ; (iii) Avoir une connaissance parfaite de l'environnement des MPME en Afrique Subsaharienne ; (iv) Avoir une parfaite connaissance de la langue française.
- ✓ **Un expert en Sauvegarde environnementale et sociale :** Il (elle) doit : (i) être détenteur/trice d'un diplôme de licence (Bac+5) en sciences environnementales ou équivalent (ii) Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans un projet appuyé par les bailleurs de fonds (Banque mondiale ou BAD (iii) avoir une connaissance sur les effets du changement climatique est requis (iv) Avoir une connaissance de nouvelles procédures de Sauvegarde environnementale de la Banque mondiale (v) avoir une excellente maîtrise de la langue française.

VIII. MÉTHODE DE SÉLECTION

8.1. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection de consultant (firme/bureau d'études/cabinet) seront conformes aux procédures définies dans les Directives de l'IDA : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, datées de janvier 2011, révisée en juillet 2014.

Le consultant sera recruté selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût.

IX. INTRANTS A FOURNIR PAR LE CLIENT

a. Le projet mettra à la disposition du Consultant les documents tels que repris ci-dessous. Pris dans cet ordre, ces documents constitueront des instruments de référence pour sa mission, à savoir :

- Le manuel du projet (PAD) ;
 - Le manuel des opérations du projet ;
 - Le manuel de suivi évaluation du Projet ;
 - Les instruments de Sauvegarde Environnementale et Sociale du projet ;
 - Le toolkit sur les centres de PME ;
 - Les livrables produits par le partenaire dans le cadre du PADMPME sur les centres de PME ;
 - Divers documents développés pendant la mise en œuvre du projet PADMPME ;
 - Tout autre document technique disponible et jugé utile pour la mission.
-

Annex 1 : Le cadrage du contrat

Mandat du consultant :	Portée du travail	Livrables/Rapports	Date limite d'envoi
1. Généralités	Toute les activités reprises ci-dessous aux différentes étapes de réalisation de la mission.		
2. Phase préliminaire Produire une note de cadrage de la mission	Donner, à la lumière des termes de référence, sa compréhension de la mission ; Définir les objectifs à atteindre ; Dire un mot sur la méthodologie ; Proposer un chronogramme d'exécution de la mission.	Note de cadrage Chronogramme d'exécution de la mission et de plan d'encadrement de l'écosystème	15 jours après la signature du démarrage du contrat
3. Sensibilisation des parties prenantes sur le concept centres de PME et sur les avantages résultant de la mutualisation des équipements et des services Sensibiliser les parties prenantes sur le concept de centre de PME Collecter les informations sur les groupes de petits exploitants agricoles Organiser au moins sept ateliers d'information et de sensibilisation.	Identifier les parties prenantes du secteur public et du secteur privé dans les 7 villes du projet ; Identifier des groupements des femmes entrepreneures Elaborer un guide de sensibilisation Organiser des ateliers d'information et de sensibilisation Organiser une enquête sur l'intérêt des PME et des femmes entrepreneures Procéder à une pré-identification d'investisseurs potentiels	Rapport d'identification des parties prenantes du secteur public et du secteur privé Rapport d'identification des groupements des femmes entrepreneures Guide pour la sensibilisation TDR des ateliers d'information et de sensibilisation Rapport d'ateliers d'information et de sensibilisation Rapport d'enquête sur l'intérêt des PME et des femmes entrepreneures ainsi que sur l'identification de leurs besoins en équipements Rapport sur la pré-identification d'investisseurs potentiels Rapport d'encadrement de l'écosystème mis à jour	4 mois après la signature du contrat
4. Identification des sites pouvant abriter des potentiels centres de PME Identifier des groupements des MPME et en déterminer les acteurs dominants Définir les critères d'éligibilité et de sélection des sites Définir les critères de priorisation des sites	Identifier les regroupements des MPME par filière ou non ; Définir les critères d'éligibilité et de sélection de sites potentiels Organiser une campagne ciblée d'investisseurs pour les sensibiliser sur le concept	Rapport sur l'identification des regroupements par filière ou non Liste des critères d'éligibilité et de sélection des sites Rapport de visite des Sites Rapport de consultations et de collaboration avec des projets	Six mois après la signature du contrat

Mandat du consultant :	Portée du travail	Livrables/Rapports	Date limite d'envoi
	<p>Visiter les sites potentiels proposés par les parties prenantes</p> <p>Définir les critères de priorisation des sites</p>	<p>appuyés par l'IDA dont le PNDA</p> <p>Note de priorisation des sites</p> <p>Plan d'encadrement de l'écosystème mis à jour</p>	
<p>5. Mobilisation des investisseurs potentiels</p> <p>Elaborer la stratégie et du plan de communication des investisseurs</p> <p>Elaborer le business model</p>	<p>Elaborer de la Stratégie et plan de communication</p> <p>Elaborer du Business model suivant le type de centre de PME</p> <p>Mettre en œuvre le plan de communication</p> <p>Mettre sur pied un dispositif de suivi de la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication</p>	<p>Stratégie et plan de communication</p> <p>Rapport de lancement de la campagne de communication</p> <p>Dispositif de suivi de la mise en œuvre des centres de PME</p> <p>Rapport de présentation du concept à des investisseurs et partenaires ciblés ;</p> <p>Business model</p> <p>Plan d'encadrement de l'écosystème mis à jour</p>	<p>Huit mois après la signature de contrat</p>
<p>6. Sélection des investisseurs</p> <p>Elaborer le rapport de présélection des investisseurs potentiels</p> <p>Sélectionner les investisseurs intéressés</p> <p>Signer les précontrats avec les investisseurs sélectionnés</p> <p>Réaliser les études préalables à l'élaboration du business plan des sites sélectionnés</p>	<p>Elaborer le rapport de présélection des investisseurs</p> <p>Sélectionner les investisseurs intéressés</p> <p>Signer les précontrats avec les investisseurs intéressés</p> <p>Réaliser les études architecturales et d'impact environnemental et social ainsi que les études d'évaluation des besoins en équipements en centres de PME</p> <p>Elaborer le business plan des sites sélectionnés</p>	<p>Rapport d'évaluation des plans d'affaires proposés par les investisseurs potentiels comme critère de sélection</p> <p>Rapport de pré-sélection des investisseurs potentiels</p> <p>Rapport d'appui aux investisseurs pour l'évaluation des besoins en équipements des MPME</p> <p>Rapport de sélection des investisseurs intéressés</p> <p>Précontrats signés avec les investisseurs intéressés</p> <p>Rapport des études architecturales et d'impact environnement et social</p> <p>Rapport des études d'évaluation des besoins en équipements, détermination des caractéristiques techniques desdits équipements et élaboration du projet de cahier des charges.</p>	<p>10 mois après la signature du contrat</p>

Mandat du consultant :	Portée du travail	Livrables/Rapports	Date limite d'envoi
		<p>Business plan adapté à chaque site</p> <p>Rapport d'assistance à la mise en place des structures organisationnelles</p> <p>Rapport sur les accords de partenariat signés</p> <p>Plan d'encadrement de l'écosystème mis à jour</p>	
<p>7. Accompagnement dans la sélection et le renforcement des capacités des gestionnaires des centres de PME</p> <p>Elaborer les modules de formation</p> <p>Elaborer les différents outils de travail</p>	<p>Elaborer les modules de formation</p> <p>Elaborer le manuel des procédures d'opérationnalisation</p> <p>Elaborer le manuel de gestion des sauvegardes environnementales et sociales</p> <p>Elaborer le manuel de suivi-évaluation</p> <p>Elaborer le manuel de gestion des plaintes et de lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre ;</p>	<p>Modules de formation des gestionnaires des centres de PME ;</p> <p>Manuel des procédures d'opérationnalisation des centres de PME</p> <p>Manuel de gestion des sauvegardes environnementales et sociales</p> <p>Manuel de suivi-évaluation</p> <p>Manuel de gestion des plaintes et de lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre</p> <p>Plan d'encadrement de l'écosystème mis à jour</p>	<p>12 mois après la signature du contrat</p>
<p>8. Assistance technique/Accompagnement dans la mise en œuvre des centres de PME</p> <p>Appuyer la mise en place les structures Organisationnelles des centres de PME</p> <p>Appuyer la mobilisation des PME et des femmes entrepreneures ;</p>	<p>Appuyer la mise en place des structures organisationnelles des centres de PME</p> <p>Apporter un appui à la mobilisation des PME et des femmes entrepreneures pouvant s'installer dans les centres de PME</p> <p>Elaborer la cartographie des produits et services utiles pour le fonctionnement du centre de PME</p> <p>Analyser l'offre et de la demande des services au sein du centre de PME des possibilités de création d'un marché des fournisseurs de services et produits</p> <p>Mettre sur pied un dispositif de supervision et suivi-évaluation</p>	<p>Projet de structure organisationnelle des centres de PME</p> <p>Rapport de l'appui à la mobilisation des PME et des femmes entrepreneures désireuses de s'installer dans les centres de PME</p> <p>Cartographie des produits et services nécessaires au fonctionnement des centres de PME</p> <p>Analyse de l'offre et de la demande des services et produits au sein des centres de PME ainsi que des possibilités de création d'un marché de fournisseurs</p>	<p>15 mois après la signature du contrat</p>

Mandat du consultant :	Portée du travail	Livrables/Rapports	Date limite d'envoi
	Mettre sur pied un dispositif de sauvegardes environnementales et sociales	Dispositif de sauvegardes environnementales et sociales Plan d'encadrement de l'écosystème mis à jour	
<p>9. Appui à la communication, mise en place des services et encadrement du dialogue public privé sur les services offerts au centre de PME</p> <p>Appuyer la conduite des consultations avec les parties prenantes</p> <p>Recueillir les recommandations sur la mise à disposition des services publics sur le site en vue de faciliter les opérations des entreprises</p>	<p>Appuyer la conduite des consultations avec les parties prenantes</p> <p>Recueillir les recommandations sur la mise à disposition des services publics sur le site en vue de faciliter les opérations des entreprises</p> <p>Appuyer la conclusion de partenariats avec les fournisseurs de services</p> <p>Elaborer le rapport sur le suivi des plaintes et notifications d'incidents</p>	<p>Procès-verbaux des consultations avec les parties prenantes</p> <p>Liste des recommandations formulées sur la mise à disposition des services publics sur le site</p> <p>Accords de partenariat conclus avec les fournisseurs de services</p> <p>Rapport de suivi des plaintes et notifications d'incidents</p> <p>Plan d'encadrement de l'écosystème mis à jour</p>	18 mois après la signature du contrat
<p>10. Encadrement de l'écosystème</p> <p>Appuyer la communication entre les acteurs de l'écosystème des centres de PME</p> <p>Analyser l'analyse des observations et commentaires des partenaires des centres de PME</p> <p>Elaborer un rapport sur l'atteinte des résultats ainsi que l'impact des interventions du projet</p> <p>Elaborer un rapport sur le suivi de la gestion des plaintes</p> <p>Elaborer un rapport sur le fonctionnement du dialogue public privé</p>	<p>Appuyer la communication entre les acteurs de l'écosystème des centres de PME</p> <p>Analyser l'analyse des observations et commentaires des partenaires des centres de PME</p> <p>Elaborer un rapport sur l'atteinte des résultats ainsi que l'impact des interventions du projet</p> <p>Elaborer un rapport sur le suivi de la gestion des plaintes</p> <p>Elaborer un rapport sur le fonctionnement du dialogue public privé</p>	<p>Rapport sur la communication entre acteurs de l'écosystème</p> <p>Rapport d'analyse des observations et commentaires des partenaires des centres de PME</p> <p>Rapport sur l'atteinte des résultats</p> <p>Rapport de suivi de la gestion des plaintes</p> <p>Rapport sur le fonctionnement du dialogue public privé</p>	18 mois après la signature du contrat